



Bruxelles, le 17/01/2019

A l'attention des membres de l'Assemblée générale du Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Envoyé par e-mail aux délégués désignés par les organisations membres du BDF

Nos références : 2019-01-16-BDF-AG-Convocation
Votre correspondant : Olivier Magritte
Annexes : Formulaire d'inscription, Formulaire de procuration et PV de l'AG du BDF du 22 février 2018

Objet : *ordre du jour de l'AG ordinaire 28 février 2019 à Bruxelles*

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée générale ordinaire du Belgian Disability Forum asbl (BDF)**.

Celles-ci se tiendra le **28 février 2019, selon l'horaire suivant** :

- de **12h30 à 14h15**, Assemblée générale ordinaire
- de **14h15 à 15h45**, Partie informative : *Garantir et faciliter le respect des droits des personnes handicapées dans le cadre de l'UNCRPD. Quelle collaboration entre les organisations de personnes handicapées et les Médiateurs et Ombudsmans des entités constitutives de la Belgique fédérale*

Des sandwiches vous seront proposés, dans la salle, à partir de 12h00.

Lieu de réunion

Le lieu de réunion sera le suivant :

**Centre Administratif Botanique - Finance Tower - Boulevard du Jardin Botanique 50, 1000 Bruxelles.
Salle Saman, étage -2**

Merci de vous présenter au comptoir d'accueil situé à gauche après les portes rotatives de l'entrée de la Tour. Signalez aux collaborateurs de l'accueil que vous venez pour l'AG du BDF. Ils vous remettront un badge d'accès et vous indiqueront comment rejoindre la salle de réunion.



Bruxelles, le 17/01/2019

Lorsque vous quitterez le bâtiment, merci d'introduire le badge électronique dans la fente prévue à cet effet sur la « speed-gate-visiteurs » située le plus à droite. Le badge sera « avalé » et le portillon s'ouvrira. Si vous avez reçu un badge en carton, adressez-vous à la personne de la sécurité, elle vous fera sortir.

Confirmation de votre participation

Afin de faciliter l'organisation de la réunion, pouvons-nous vous inviter à confirmer votre présence **avant le 15 février 2019** et à nous retourner le document de participation joint à la présente.

Procuration

Une procuration vous est fournie en pièce attachée. Dans l'hypothèse où aucun mandataire de votre organisation ne pourrait participer à l'Assemblée générale ordinaire (AG), merci de bien vouloir nous la renvoyer dûment complétée. Attention, vous devez donner procuration à un délégué à l'AG qui représente une autre organisation membre du BDF que la vôtre.

Etant entendu que chaque organisation membre ne peut être détentrice que d'une seule procuration, pouvez-vous vérifier auprès de l'organisation à laquelle vous donnez procuration si elle pourra vous représenter valablement ? Si cette procédure ne pouvait être respectée, nous serions contraints de convoquer une nouvelle AG à une date ultérieure.

N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du BDF en cas de doute.

Ordre du jour

A. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire (12h30 – 14h15) :

1. Approbation du PV de l'AG du 22/02/2018
2. Membres : affiliations et désaffiliations 2019
3. Présentation du Rapport d'activité 2018
4. Approbation du Rapport d'activité 2018
5. Présentation des comptes 2018
6. Présentation du rapport du commissaire aux comptes 2018
7. Approbation des comptes 2018
8. Décharge du Commissaire aux comptes
9. Décharge des Administrateurs
10. Présentation du plan d'action 2019
11. Présentation des prévisions budgétaires 2019
12. Approbation du plan d'action 2019



13. Approbation des prévisions budgétaires 2019

14. Divers

B. Partie informative (14h15 – 15h45) :

Garantir et faciliter le respect des droits des personnes handicapées dans le cadre de l'UNCRPD. Qu'elle collaboration entre les organisations de personnes handicapées et les Médiateurs et Ombudsmans des entités constitutives de la Belgique fédérale

Intervenants : à ce jour, les médiateurs suivants ont confirmé leur présence :

- Catherine De Bruecker, Médiatrice fédérale
- Guido Herman, Médiateur fédéral
- Annelies D'Espallier, Ombudsvrouw gender, Vlaamse Ombudsdienst
- Marlene Hardt, Médiatrice de la Communauté germanophone

Points « divers »

Les points « divers » doivent être communiqués au secrétariat au plus tard le **15 février 2019**. Ils seront abordés en point 14 de l'ordre du jour.

Traduction en langue des signes

Le BDF prend en charge les frais d'interprétation en langue des signes. Merci aux personnes intéressées de réserver un(e) interprète. Le secrétariat peut effectuer la réservation si elles le demandent.

Malheureusement, en raison du nombre limité d'interprètes en langue des signes francophones, le BDF n'est pas en mesure de garantir la présence effective de ceux-ci.

Dans le cas où la personne intéressée ne pourrait être présente le 28 février, le BDF souhaite être averti au plus tôt, afin de pouvoir décommander le service. Si ce n'est pas le cas, le BDF se réserve le droit de facturer le service à l'intéressé.

Dans l'attente de vous rencontrer le 28 février 2019, recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du BDF
La Secrétaire Générale

Au nom du BDF
Le Président :



Bruxelles, le 17/01/2019

Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale

Pierre GYSELINCK
Président

